

MANDRÉEN





Edito

La demande croissante de services publics, l'exigence de plus en plus grande d'une meilleure qualité de vie sont en permanence confrontées à l'insuffisance des ressources locales, terme qui fait référence au décalage entre les ressources et les dépenses, les moyens et les besoins.

Jusqu'à présent c'est l'État qui a compensé la différence en permettant aux collectivités d'atteindre un niveau d'équilibre financier. Malheureusement, les difficultés connues de l'État et son désengagement inéluctable obligent les communes à trouver les financements nécessaires au maintien des services publics en quantité et en qualité exigées par les citoyens.

C'est l'État qui définit les compétences des collectivités et ce sont elles qui doivent trouver les moyens financiers pour les faire appliquer. Par effet des vases communicants, la diminution des aides de l'État augmente la participation des contribuables locaux, les collectivités étant tenues à l'obligation d'équilibre budgétaire.

Dans cette situation et afin de préserver une épargne positive (différence entre recettes et dépenses) indispensable au maintien de sa capacité à investir, la commune a décidé, après 13 ans de statu quo, d'augmenter ses impôts locaux. Seule cette évolution de 9% des taux, applicable sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti permet le comblement de l'insuffisance financière pour faire face aux baisses des dotations de l'État et aux dépenses en perpétuelle évolution dans une situation conjoncturelle défavorable, à tel point que des communes aujourd'hui (et pas des moindres) en arrivent, dans un mouvement de protestation, à présenter un budget en déséquilibre (plus de dépenses que de recettes) ce qui est interdit.

Face à cette situation, la solution de l'endettement constitue une fuite en avant qui pénalise encore plus le fonctionnement et repousse sur les générations futures les difficultés d'aujourd'hui.

En conclusion, préserver la bonne santé financière de la commune et son très faible endettement, nécessite l'effort nécessaire et incontournable au maintien de son équilibre budgétaire conformément à la loi et aux attentes des citoyens.

Alain BALLESTER
1^{er} Adjoint au Maire

Sommaire

- Page 2 EDITO - Agenda
- Page 3 Actualités Municipales
- Page 4-5 Le budget municipal
- Page 6 Libre expression
- Page 6-7-8 Jeunesse - Sports - Associations

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Agenda

MAI

- Le 1^{er} :** Tournoi de football du 1^{er} mai, stade Lanerière
- Le 1^{er} :** Régate du 1^{er} mai organisée par l'ANSM, quai Séverine
- Le 1^{er} :** Vide grenier du village
- Le 2 :** Don du sang, de 8 h à 12 h 30, salle des Fêtes Marc Baron
- Le 6 :** Vernissage de l'exposition de Sophie Mattio à 18 h 30, Galerie Rancilio
- Le 8 :** 71^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 - 11 h 20 au monument aux morts
- Le 8 :** Concert des chorales Arc en Ciel de Sanary et Alleluia de Saint Mandrier à 16 h 30, théâtre Marc Baron
- 14 & 15 :** Salon du Véhicule ancien et modèle réduit, de 10 h à 18 h, square Marc Baron
- Le 15 :** Vide grenier du Pin Rolland
- Le 16 :** Foire aux plants, de 8 h à 18 h, place des Résistants
- Le 21 :** Démonstration et concert de Cors des Alpes, quai d'Honneur, de 10 h à 12 h
- Le 21 :** Loto organisé par l'association "Un Fauteuil au Sommet" en faveur de l'association "Un Fauteuil à la Mer", à 14 h 30, salle des Fêtes Marc Baron
- Le 21 :** Concert de chants corses du groupe INSEME à 17 h, église Saint Mandrier
- Le 22 :** Concert de musique sacrée par la Chorale Alléluia, théâtre Marc Baron
- Le 22 :** Foire artisanale, de 7 h à 19 h, place des Résistants
- Le 26 :** La culture vous transporte à Châteauvallon : À O Làng Phô, cirque Vietnamien
- Inscriptions à l'Office de Tourisme (16 €, 10 € pour les moins de 26 ans)
- Le 27 :** Fête des Voisins
- Le 28 :** Fête du Tennis au Tennis Club, de 15 h à 18 h (voir p-6)
- Le 28 :** Vernissage de l'exposition de Pierre-Jean REMY, peintre, à 11 h, domaine de l'Ermitage
- Le 28 :** Théâtre "Quelqu'un comme vous" à 20 h 30, théâtre Marc Baron (voir p-8)
- Le 29 :** Rando découverte du Pin Rolland de 9 h à 12 h, inscriptions à l'Office de Tourisme

Nos joies, nos peines

NAISSANCES

KORKEAKOSKI Léandre.....	30/03/2016
FOSSÉ Léane.....	01/04/2016
LASNEL L'HOMMEL Timothée	03/04/2016
SANHAJI Jenna.....	09/04/2016
ROBINET VIDAL Lilyan.....	10/04/2016

MARIAGES

GAULON Caroline – SEMONT Jean-Baptiste	16/04/2016
DUMOUTIER Bettina – KILP Serge	18/04/2016
CHEMINET Cécile – MÉRIAUX Dominique	22/04/2016

DÉCÈS

GROIZEAU Veuve VIVETSuzanne.....	16/03/2016	93 ans
RIPOLL Gilbert	19/03/2016	92 ans
AMADIO Attilio.....	26/03/2016	88 ans
BRODIN Epouse BASTOLET Yveline.....	27/03/2016	63 ans
GOURMOUD Daniel.....	29/03/2016	79 ans
HEC Denise	30/03/2016	92 ans
PIEUX Veuve RIPOLL Raymonde	03/04/2016	94 ans
CHAMAILLARD Epouse JOUVENCEAU Marcelle.....	04/04/2016	88 ans
MARCHETTI Veuve AMADIO Magdeleine	05/04/2016	87 ans
ABAD Veuve SELVA Angèle	08/04/2016	94 ans
CARON Veuve LASSERRE Paule	17/04/2016	91 ans
DEPAULE Serge.....	17/04/2016	85 ans

PERMANENCE COMMUNALE
Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR www.ville-saintmandrier.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

LES BRÈVES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 19 février 2016.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portent sur les points suivants:

- Installation de deux conseillers municipaux de la liste PMVTE : Mme Séverine Lévy (présente) et M. François Cornu (absent), suite au décès de Mme Mattia-Quilgars, à la démission de Mme Bonnefaes et au refus de siéger des dix membres suivants de la liste PMVTE (Mmes George, Villard, Remaud, Cognée, Chabre et MM. Adam, Lesthevenon, Pelletier, Bulliard et Guida).
- Présentation et débat pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours d'élaboration.
- Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour le maire du fait d'une requête d'un membre de l'opposition devant le Tribunal Administratif.
- Retrait de la convention d'exploitation du domaine de l'Ermitage avec l'association Terre de l'Ermitage.
- Création d'une régie municipale pour la gestion et l'exploitation des gîtes de l'Ermitage, élection des membres du conseil d'exploitation de cette régie et désignation de son directeur.
- Fixation des tarifs de location des gîtes de l'Ermitage.
- Convention de mandat avec l'Office de Tourisme pour l'exploitation de ces trois gîtes.

L'ERMITAGE : DU NOUVEAU

Devant les problèmes rencontrés avec l'association "Terre de l'Ermitage", nous avons décidé au dernier conseil municipal de mettre en place une gestion du domaine par la commune avec l'aide d'un métayer.

Ainsi, dans le futur les légumes, produits sur le site pour moitié serviront à la restauration scolaire et l'autre moitié sera vendue sur le site par le métayer.

Il en sera de même pour le vin et l'huile d'olive produite.

De plus, un 3^{ème} gîte de 2 chambres vient d'être terminé par nos employés municipaux et l'ensemble des 3 gîtes est désormais à la location par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme et sera géré directement par la commune.

Enfin, l'activité de la ferme pédagogique sera bientôt proposée aux écoliers de la commune par une animatrice dépendant de la Mairie.

- Débat d'orientation budgétaire sur le budget annexe de la régie des gîtes de l'Ermitage.
- Modification du tarif de la bouillabaisse municipale : 33 € au lieu de 32,20 €.
- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les accueils périscolaires et pour les activités des nouveaux rythmes scolaires.
- Subvention exceptionnelle à l'Ecole de Danse de Saint Mandrier pour participer au concours national à Dijon, à l'association Un Fauteuil à la Mer pour le challenge "Un fauteuil au sommet" et au collègue Louis Clément pour la participation d'une classe au concours national de sciences.
- Demande de subvention relative à la répartition du produit des amendes de circulation routière pour la mise en sécurité et l'accessibilité des arrêts de bus situés quai Jean Jaurès.
- Approbation des comptes administratifs 2015 de la commune et du service de l'eau.
- Approbation des comptes de gestion 2015 du comptable public pour la commune et pour le service de l'eau.
- Convention avec ERDF pour le raccordement électrique du nouveau restaurant scolaire.
- Vote du Budget Primitif 2016 de la commune : 15 845 301,99 € dont 10 353 689,39 € en fonctionnement et 5 491 612,60 € en investissement.
- Vote des 3 taxes locales : Taxe d'Habitation (de 11,50% à 12,54), Taxe sur le Foncier Bâti (de 16,51% à 18) et Taxe sur le Foncier Non-Bâti (de 48,53% à 52,30).
- Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : le taux reste inchangé à 7,89%, ce qui est le taux le plus faible des communes de l'agglomération TPM.
- Vote du Budget Primitif annexe 2016 de l'eau : 1 230 422,70 € dont 612 416 € en exploitation et 618 006,70 € en investissement.
- Vote du Budget Primitif annexe 2016 de la régie des gîtes de l'Ermitage : 47 845 € dont 26 520 € en exploitation et 21 325 € en investissement.
- Vote des subventions aux associations pour un montant total de : 242 000 €, identique à 2015.
- Vote des participations de la commune aux organismes extérieurs (Communes Forestières, IFAPE, MIAJE, SIVAAD, etc.).
- Tarifs 2016/2017 de la périscolaire, de la cantine, des études, des temps d'activités périscolaires (TAP), des cartes pour les jeunes.
- Conventions d'objectif 2016 avec les associations : Lei Moussi, Lei Risoulet, Les Lucioles, l'USSM Football, l'USSM Rugby et l'Office de Tourisme.
- Décision d'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Louis Clément.

Sur les 53 délibérations donnant lieu à vote, 20 ont été votées à l'unanimité, 13 avec une abstention, 8 avec deux abstentions, 10 avec trois abstentions, 1 avec quatre abstentions et 1 avec quatre contre et trois abstentions (participation à l'IFAPE).

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire



Le Maire



LA VIE PATRIOTIQUE

Mercredi 8 juin 2016

Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France en Indochine

- 11 h 10 : Rassemblement des participants devant la stèle quai Kennedy
- 11 h 15 : Cérémonie avec dépôt d'une gerbe
- 11 h 30 : Cérémonie devant le monument aux morts

A l'issue de la cérémonie, l'Amicale des Nageurs de Combat offrira le vin d'honneur place Adèle Jouveau.

Mandréennes et Mandréens venez nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement.

Jean KUHLMANN
Conseiller municipal chargé des Associations et Cérémonies patriotiques

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'excédent de fonctionnement s'élève à 2 793 756 €. Il sera repris en recette sur le budget 2016. Il s'explique par une moindre consommation des crédits prévus au budget primitif ainsi que par une hausse des recettes par rapport aux prévisions, en l'absence de notification de l'État. Une augmentation des droits de mutations (marché immobilier) indique, malgré la crise, une reprise sensible du marché immobilier sur la commune.

En investissement, les recettes sont supérieures aux dépenses avec, notamment, la moitié du versement de la taxe d'aménagement pour la construction de la balnéothérapie sur le site de la Marinière pour un montant de 256 427 €. Au total, la commune a investi pour 1 299 767 € en 2015.

L'opération de construction du restaurant scolaire démarrée en 2015 se poursuit en 2016 pour un montant total de l'ordre de 3,6 M €.

LE BUDGET PRIMITIF 2016

En fonctionnement, les dépenses sont évaluées en fonction des projets 2016 et des dépenses réalisées en 2015 ; ainsi, les charges à caractère général sont globalement maintenues à leurs prévisions 2015.

Les charges de personnel évolueront de 3,2 % sans augmentation d'effectifs : avancements d'échelon, de grade, promotion interne, hausse des cotisations employeur, augmentation du SMIC, formation, augmentation de 1,2 % du point d'indice. Au total, un budget de 4 193 871 € qui représente 60,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La contribution au service incendie augmente de 70 000 € pendant 3 ans.

Les subventions aux associations sont maintenues en l'état ainsi que celles versées au CCAS et à la Caisse des Écoles.

La charge de la dette continue de diminuer et s'établit à 37 921 € en intérêts financiers.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées en l'absence de notification des services de l'État et de la loi de finances 2016.

Les dotations de l'État continuent de baisser ; la diminution estimée est de l'ordre de 177 360 €

Au total, les dépenses supplémentaires (SDIS : 70 000 € ; Rythmes scolaires : 70 000 € ; Personnel : 130 000 €) s'ajoutent aux recettes en moins (220 000 €) soit au total, 567 160 € de perte.

Devant cette situation, seule une recette supplémentaire issue des impôts locaux peut rétablir un niveau de recette adaptée au bon fonctionnement de la commune, d'autant que les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 13 ans et qu'ils sont très largement en dessous de la moyenne.

Cette recette complémentaire permettra de préserver un niveau d'épargne nette indispensable aux investissements futurs, d'autant que les économies réalisées en 2015 permettent d'autofinancer la création du restaurant scolaire.

LES IMPÔTS LOCAUX

Évolution des 3 taxes locales de 9 % en 2016.

- Taxe d'Habitation, passe de 11,50 % à 12,54 %
- Taxe Foncier bâti passe de 16,51 % à 18 %
- Taxe Foncier non bâti, passe de 47,98 % à 52,30 %

L'augmentation de ces 3 taxes rapportera à la commune 318 900 €.

Pour l'année 2016, la loi de Finances prévoit une évolution des bases cadastrales de 1 % (elle était de 0,9 % en 2015). Cette augmentation rapportera à la commune 49 389 €.

L'augmentation de 20 % de la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires (votée en décembre 2015), rapportera à la commune 173 287 €.

Au total, ces augmentations fiscales rapporteront à la commune 349 233 € et viendront combler la baisse des dotations et l'augmentation imposée des dépenses (salaires, évolutions professionnelles, formations, rythmes scolaires, service incendie etc.).

COMPARAISON DES TAUX D'IMPOSITION

SAINT MANDRIER 2016		MOYENNE NATIONALE	MOYENNE DÉPARTEMENTALE	MOYENNE COMMUNES MÊME TAILLE
TH Taxe d'Habitation	12,54 %	24,19 %	23,40 %	14,70 %
TFB Taxe Foncier Bâti	18 %	20,52 %	23,35 %	20,81 %
TFNB Taxe Foncier Non Bâti	52,30 %	49,15 %	71,85 %	57,56 %

LES INVESTISSEMENTS 2016

OPERATIONS	DÉPENSES	RECETTES (Subventions Fonds de concours)
Plan Local d'Urbanisme	100 000,00 €	
Terrain de Foot Pin Rolland	25 000,00 €	
Voirie	30 000,00 €	10 000,00 €
Mise en sécurité	5 000,00 €	
Environnement forêt	5 000,00 €	
Postes de secours	2 000,00 €	
Vidéo protection	80 000,00 €	
Domaine de l'Ermitage	100 000,00 €	70 017,00 €
Réseau incendie	86 000,00 €	
Cimetière	100 000,00 €	
Divers travaux de bâtiments	103 000,00 €	
Equipements sportifs	5 000,00 €	
Travaux d'électricité	90 000,00 €	
Espaces verts	15 000,00 €	
Acquisition matériel informatique	25 000,00 €	
Acquisition mobilier administratif	10 000,00 €	
Mobilier et matériel scolaire	5 000,00 €	
Autres matériels	100 850,00 €	
Conteneurs Ordures Ménagères	5 000,00 €	
Acquisition véhicules	85 000,00 €	
Jeux divers pour enfants	25 000,00 €	
Projet cuisine centrale	3 236 381,13 €	671 678,00 €
Accessibilité PMR	27 000,00 €	
Acquisitions immobilières	150 000,00 €	
Parking du Canon		75 293,00 €
Accès groupe scolaire Louis Clément	10 000,00 €	
Illuminations	5 000,00 €	
Fort de la Coudoulière	35 000,00 €	
Médiathèque	20 000,00 €	
Totaux	4 485 231,13 €	826 988,00 €

BUDGET MUNICIPAL

LA SITUATION FINANCIÈRE

Avec un encours de la dette par habitant de 143,10 € contre 928 € pour les communes de même taille, soit 7 fois moins, et une bonne capacité d'investissement, le

budget 2016 est en équilibre à hauteur de 15 845 301 €, réparti en fonctionnement pour 10 353 689 € et en investissement pour 5 491 612 €.

Pour la première fois, les investissements représenteront 34 % du budget global, une proportion jamais atteinte dans les années précédentes.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général :
1 822 598 €

Charges salariales :
4 193 871 €

Charges diverses : 45 074 €

Charges financières : 36 300 €

Charges de gestion courante :
812 608 €

Epargne nette :
3 363 913 €

Restes à réaliser : 79 324 €

TOTAL : 10 353 689 €

RECETTES

Emplois aidés : 100 000 €

Produit des services :
410 099 €

Impôts locaux :
5 615 159 €

Dotations : 1 165 735 €

Produits de gestion : 173 700 €

Produits exceptionnels : 14 000 €

Travaux en régie : 81 240 €

Excédent N-1 :
2 793 756 €

TOTAL : 10 353 689 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Subventions
826 988 €

Recettes financières : 223 769 €

Autofinancement :
3 363 913 €

Opérations patrimoniales : 72 574 €

Restes à réaliser : 63 000 €

Solde reporté :
941 368 €

TOTAL : 5 491 612 €

DÉPENSES

Equipements et achats :
4 505 231 €

Ermitage : 10 000 €

Restes à réaliser :
565 860 €

Capital de la dette : 69 861 €

Dépenses d'ordre :
153 814 €

Fonds de réserve :
186 846 €

TOTAL : 5 491 612 €

Libre expression

Représentation PVTE au Conseil Municipal : Severyn Levy a intégré le conseil municipal le 4 avril. Au moment où nous écrivons ces lignes, le 4ème conseiller municipal n'est pas officiellement installé.

Severyn habite au Pin Rolland depuis 20 ans, elle est mère de deux jeunes filles et très attachée à la préservation de l'environnement et de son cadre de vie. "Nous avons la chance de vivre sur une presqu'île naturellement belle et nous le savons bien, nous qui avons choisi de vivre dans ce quartier aux contrastes saisissants. Nous qui connaissons et apprécions chaque arbre et chaque plante de ce quartier comme si nous l'avions planté nous-mêmes. Mais nous devons d'être vigilants car la nature est fragile... et la beauté aussi."

Domaine de l'Ermitage : Après avoir remercié l'association « Partager la terre » qui pratiquait avec succès l'agroécologie façon Pierre Rabhi (ci-contre) sur le domaine de l'Ermitage, le Maire a décidé de mettre en place l'association « Terre de l'Ermitage », association créée de toutes pièces, soi-disant pleinement compétente d'après ses dires et le projet de convention avec le conservatoire du littoral. En réalité, une association composée en janvier dernier de seulement 3 personnes, de profession sans rapport avec l'agriculture, dont deux domiciliées en dehors de la Commune ! Le 19 février dernier, le conseil municipal a approuvé la convention et a autorisé le maire à signer la dite convention malgré l'intervention des élus PMVTE puis a accordé une subvention. Virage à 180 degrés lors du conseil municipal du 4 avril, l'association « Terre de l'Ermitage » est répudiée ! Heureusement pour le maire que le ridicule ne tue plus de nos jours !

Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" : Bruno COIFFIER, Raoul PAPIPIO, Severyn LEVY.

Qui est le plus ridicule ?

- Pour l'Ermitage, après nous avoir critiqués au dernier mandat et alors que nous mettons en place une délégation de service public, les élus d'opposition de PMVTE souhaitent une régie communale.

Aujourd'hui, devant les problèmes rencontrés avec deux associations, nous mettons en place une régie communale et les élus d'opposition critiquent cette décision.

- Les élus d'opposition dénoncent notre choix de construction d'un restaurant scolaire alors qu'eux-mêmes présentaient un projet identique dans leur journal de campagne électorale.

- Dix colistiers de PMVTE démissionnent, refusant de siéger au Conseil Municipal et leur nouvelle tête de liste admet ne pas connaître le 4ème colistier. Une nouvelle conseillère municipale d'opposition PMVTE propose de racheter des résidences secondaires pour répondre à l'obligation de construire 25% de logements sociaux. Avec cette solution, il faudrait 400 ans à la commune pour se mettre en conformité avec la loi !

En tout cas la meilleure réponse à apporter à ces élus d'opposition c'est le nombre de visiteurs venant chaque jour à l'Ermitage pour visiter les expositions ou tout simplement acheter œufs et légumes.

Mais au fait, à ce jour, aucun d'entre eux n'a passé le portail du domaine.

Le Maire

Pas d'article ce mois-ci.

Jean POUMAROUX - Rassemblement Bleu Marine



UN BÉBÉ NAÎT SUR LA PRESQU'ÎLE

Pressé, le petit Lilyan ROBINET VIDAL n'a pas laissé le temps à sa maman de se rendre à la maternité et il est né au domicile de la famille dans la résidence du Saint-Flavien, le 10 avril dernier.

C'est avec l'aide de pompiers de La Seyne sur Mer et une équipe de médecins du SMUR qu'il a vu le jour.

Ses parents Christelle et Franck, à qui nous adressons nos sincères félicitations, ainsi que son grand frère Alexandre, sont très fiers et très heureux de cette exceptionnelle naissance à SAINT MANDRIER. (*)

(*)La dernière naissance enregistrée dans la commune datait de 2009.

Jeunesse, sports, associations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE DES ÉCOLES DANS LE CADRE DU NETTOYAGE DES PLAGES "INITIATIVES OCÉANES"

L'assemblée générale de la caisse des écoles s'est tenue le 29 mars.

Nous regrettons que malgré les invitations par différents moyens de communication, panneau lumineux, internet notamment, peu de parents se soient déplacés.

Je rappelle que la caisse des écoles subventionne les fournitures scolaires à hauteur de 46 € par élève, participe aux projets pédagogiques pour environ 4 000 € et récompense les CM2 en leur offrant un dictionnaire lors de leur rentrée en 6^{ème}.

Nous félicitons Cristelle ROBINET, membre de notre CA, qui a donné le jour à Lilian dimanche 10 avril à son domicile de Saint-Mandrier.

Colette DEMIERRE

Vice-présidente de la caisse des écoles

FÊTE DU TENNIS

Le Tennis club de Saint-Mandrier participera à la fête du tennis organisée chaque année dans le cadre du tournoi de Roland Garros.

Le samedi 28 mai de 15 h à 18 h, le TCSM accueillera toutes celles et ceux qui veulent découvrir le tennis.

Petits et grands vous êtes tous les bienvenus.

Au programme :

Accueil au Club House, séances d'initiation, animations diverses, jeux et échanges avec des membres du Club, rafraîchissements gratuits. Un pot convivial clôturera cette journée.

Venez nombreux participer à la fête du tennis, vous y serez chaleureusement accueillis.

Roland GOURET

Président du TCSM

LE CARNAVAL DES LUCIOLES

Comme chaque année le carnaval bat son plein à la crèche Les Lucioles. Une fois de plus, tous les enfants nous ont régalié de leurs sourires, de leurs éclats de rire et de leurs merveilleux costumes...

Le mercredi nous avons organisé un goûter avec les enfants de ALSH Leï Moussi : chansons, crêpes et autres gourmandises étaient de la partie et le vendredi nous avons accueilli les papas et les mamans pour partager les gaufres si soigneusement préparées le matin par nos charmants « bambins ».

Audrey

Assistante petite enfance.

Action personnelle sur la plage du Canon de l'équipe familiale Gustave, Jeanne, Eline et Mahé accompagnés de Virginie et Simon. Collecte en tout genre de 8 kg : sacs plastique, emballages, tubes en caoutchouc, fil de pêche, bouteilles plastique et verre, bouchons, mégots, brosse ménagères...



es élèves du club sciences du collège sont lauréats du concours "CGénial Collège" 2016 face aux 11 projets des Alpes-Maritimes et du Var.

Ils ont défendu leur projet de "Cuiseur solaire et générateur électrique", dans les locaux de l'école d'ingénieurs SeaTech, devant un jury composé de chercheurs et de scientifiques.

Les élèves défendront leur projet lors de la finale nationale le 21 mai à Paris.

Ils ont également obtenu le 3^{ème} prix du concours « Faites de la Science » organisé par l'UFR sciences de l'université de Toulon. Douze projets lycéens et collégiens étaient en compétition.

Bravo aux jeunes scientifiques et bonne chance pour la suite !

Philippe MANCINI

Collège Louis Clément

UNE JOURNÉE AU JARDIN

Première édition d'une journée au jardin, **le samedi 4 juin 2016 de 10 h à 19 h.**

Le public est invité à découvrir le domaine de l'Ermitage pour en explorer les curiosités botaniques et ornithologiques ainsi que de nombreuses animations.

Programme :

- Les artistes en liberté (les peintres de la presqu'île sont invités à poser leur chevalet sur le domaine...)
- Ateliers pédagogiques (carré des saveurs, herbarium de Provence)
- Ateliers des enfants (moulin à vent, maquillage, épouvantail)
- A la découverte des oiseaux (parcours découverte, diaporama sur les oiseaux)
- Concert à 18 h et cocktail à l'issue de la journée.

Renseignements au 04.94.11.51.75



THÉÂTRE

"Quelqu'un comme vous"

Samedi 28 Mai à 20 h 30 au Théâtre Marc Baron

de Fabrice Roger Lacan

Tarif 12€ - Réservation : 06 72 15 39 19.

« Toute l'année vous y avez pensé : trois kilomètres de sable blanc pour vous tout seul dans le silence de l'arrière-saison. Alors quand l'autre est venu déplier sa serviette de bain à un mètre de la vôtre, vous lui avez suggéré poliment de s'éloigner un peu. Et franchement, à votre place, on aurait fait pareil. L'ennui, quand quelqu'un commence à adresser la parole à un autre, c'est qu'il lui répond, ça s'appelle un échange. Echange de politesse, échange de vues, échange de bon procédés, échanges de coups... un échange, on croit savoir comment ça commence, on ne sait jamais comment ça finit... » - Fabrice Roger-Lacan

Une plage, 2 hommes. Autour d'eux, trois kilomètres de sable. Le plus jeune s'allonge près du plus vieux. Pourquoi ?

Règlement de compte, tête mise à prix, assassinat en règle, tout semble possible. Un dialogue vif, trempé d'humour et d'effroi.

Fabrice Roger Lacan organise un jeu de massacre sans merci. Une comédie grinçante, un polar noir, une histoire d'homme... Chacun peut y trouver sans plaisir...



ASSOCIATION DU REBOISEMENT DE LA FORÊT MANDRÉENNE

Le mercredi 18 mai à 17 h, devant la salle Nachin à la Renardière, l'association tiendra sa prochaine assemblée générale suivie d'une visite des plantations.

Vous serez les bienvenus.

Dans un quartier de notre commune vient de se concrétiser une superbe idée.

Pourquoi directement jeter à la poubelle le livre que l'on a pris plaisir à lire ou la dernière revue ? Les habitants de ce quartier ont donc décidé d'installer sur une partie commune, une "niche à livres" où chacun peut déposer les revues ou les bouquins qu'il veut partager ou tout simplement dont il souhaite se débarrasser.

Cette initiative s'est doublée de la création d'un groupe Facebook ouvert aux seuls habitants du lotissement où l'on peut notamment informer ses voisins d'un descriptif du livre déposé.

Et ça marche, au plus grand plaisir de chacun.

Pourquoi ne pas étendre cette initiative à d'autres quartiers

A.S.L Les Bastides du clos Saint-Elme



CONCERTS

Le Dimanche 8 Mai 2016 à 16 h 30, salle Marc Baron à Saint Mandrier, aura lieu un concert vocal avec la chorale "Alléluia" de Saint Mandrier et celle de "Arc en Ciel" de Sanary. Ce concert sera donné au profit de l'Association pour le don d'Organes et de Moelle Osseuse, FRANCE ADOT 83. L'entrée sera libre !



La Chorale Alléluia vous dit un grand merci pour votre soutien par votre présence à ses différentes manifestations et concerts. Elle espère vous compter à nouveau parmi ses fidèles spectateurs pour le prochain concert, qui aura lieu **le dimanche 22 mai à 17 h** à la salle Marc Baron. Le thème en sera : "Pot pourri !!!". Il devrait permettre à chacun d'y trouver son style.



25 joueurs et joueuses de cors des Alpes, venant de Suisse, France et Allemagne, tous animés du même plaisir de pratiquer en commun leur passion, donneront un beau concert gratuit à Saint-Mandrier-sur-Mer, il aura lieu le **samedi 21 mai 2016 à 11 heures**, quai d'Honneur.



Le dimanche 5 juin 2016 à 17 h, en l'église Saint Mandrier, La Chorale de la Mer (chef de chœur Janine PIOCH) reçoit la Chorale "Crescendo" de Brignoles (Chef de Chœur Pierre MERMIER) pour un concert chorales et quatuor à cordes.

Plus d'informations : 06 80 66 10 30

